



PREFETE DES HAUTES-ALPES

N° 2011 - 217

Gap, le 31/01/2011

Liste opérationnelle des plongeurs de la Sécurité Civile au titre de l'année 2011.

LA PREFETE DES HAUTES-ALPES
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code général des collectivités territoriales.
- VU la loi n° 96-369 du 3 Mai 1996 relative à l'organisation territoriale des Services d'Incendie et de Secours.
- VU le décret n° 90-227 du 28 mars 1990 relatif à la protection des travailleurs intervenants en milieu hyperbare.
- VU le décret n° 97-1225 du 26 décembre 1997 relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours.
- VU l'arrêté du 28 janvier 1991 définissant les modalités de formation à la sécurité des personnels intervenant dans les opérations hyperbares.
- VU l'arrêté du 15 mai 1992 définissant les procédures d'accès, de séjour et d'organisation du travail en milieu hyperbare.
- VU l'arrêté du 23 novembre 1999 fixant le guide national de référence relatif aux secours subaquatiques.
- VU la loi n° 2004 - 811 du 13 août 2004 de modernisation de la Sécurité Civile.
- SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes.

... / ...

134

ARTICLE 1 :

La liste annuelle départementale d'aptitude opérationnelle des plongeurs de la Sécurité Civile aptes à intervenir dans le domaine du secours subaquatique est établie comme suit :

Nom	Prénom	Grade	Qualification	Aptitude d'intervention en mètre	Autres qualifications
GODIER	Laurent	Lieutenant	Conseiller technique	60	SNL/SAV4/EV
FEÏT	Pierre-Emmanuel	Capitaine	Chef d'unité	60	SNL/SAV1
BOURLLON	Gilles	Lieutenant	Chef d'unité	60	SNL/SAV1
KREMER	Rolland	Sergent-chef	Chef d'unité	60	SNL/SAV1
PASERO *	Rolland	Sergent-chef	Chef d'unité	60	SNL/SAV1
TARROUX	Philippe	Capitaine	SAL	40	SNL/SAV2

SAL : Scaphandrier Autonome Léger

SNL : Surface Non Libre

SAV : Sauveteur Aquatique

EV : Eaux vives

ARTICLE 2 :

* Au titre de l'année 2011, l'aptitude opérationnelle du sergent-chef Rolland PASERO est restreinte à la fonction de SAL - 60 mètres -

ARTICLE 3 :

- Monsieur le Secrétaire Général, Sous-Préfet de l'arrondissement de Gap
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Briançon
- Monsieur le Directeur des Services du Cabinet
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

La préfète,


Francine PRIME

135

Gap, le 31/01/2011

Liste opérationnelle « cynotechnie » au titre de l'année 2011.

LA PREFETE DES HAUTES-ALPES
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU la loi n°96-369 du 3 Mai 1996 relative à l'organisation territoriale des Services d'Incendie et de Secours.
- VU le décret n°97-1225 du 26 Décembre 1997 relatif à l'organisation des Services d'Incendie et de Secours.
- VU l'arrêté ministériel du 18 Janvier 2000 fixant le guide de référence relatif à la spécialité cynotechnie.
- VU la loi n°2004-811 du 13 Août 2004 de modernisation de la sécurité civile
- SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours

ARTICLE 1 :

La liste annuelle départementale d'aptitude opérationnelle des personnels aptes à intervenir dans le domaine de la cynotechnie est établie comme suit :

Recherche de personnes ensevelies

- MANGIAPAN Christophe (chef d'unité, conseiller technique), Vico (chien)
- ANGUILE Philippe (conducteur), Cops (chien)

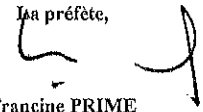
Recherche de personnes égarées (méthode de questage)

- MANGIAPAN Christophe (chef d'unité, conseiller technique), Forest et Vico (chiens)
- ANGUILE Philippe (conducteur), Cops (chien)

ARTICLE 2 :

- Monsieur le Secrétaire Général, Sous-Préfet de l'arrondissement de Gap
 - Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Briançon
 - Monsieur le Directeur des Services du Cabinet
 - Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

La préfète,


Francine PRIME

136

Gap, le 31/01/2011

Liste opérationnelle "secours en montagne" au titre de l'année 2011.

LA PREFETE DES HAUTES-ALPES
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU la loi n°96-369 du 3 Mai 1996 relative à l'organisation territoriale des Services d'Incendie et de Secours.
- VU le décret n°97-1225 du 26 Décembre 1997 relatif à l'organisation des Services d'Incendie et de Secours.
- VU l'arrêté ministériel du 8 Décembre 2000 fixant le guide national de référence relatif aux secours en montagne.
- VU la loi n° 2004-811 du 13 Août 2004 de modernisation de la sécurité civile
- SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste annuelle départementale d'aptitude des personnels aptes à exercer dans le domaine du secours en montagne est établie comme suit :

GIRAUD Pascal (chef d'unité, modules neige et glace)
HOSTE Xavier (chef d'unité, modules neige et canyon)
BONSIGNORE Jean-Charles (chef d'unité, module neige)
COMBE Hugues (équipier, modules neige, glace et canyon)
PORTIGLIATTI Luc (équipier, modules neige, glace et canyon)
BARIDON Frédérie (équipier, modules neige et canyon)
DIOLOGENT Denis (équipier, modules neige et canyon)
PICCA Serge (équipier, modules neige et canyon)
MEFFRE Sébastien (équipier, module neige)
COURTIN Stéphane (équipier, module neige)
PERRIER Ulysse (équipier, module neige)
CAREMEL Benoît (équipier, module neige)
MAUREL Fabrice (équipier, module neige)
JEAN Nicolas (équipier, module neige)

Service de santé et de secours médical

SAGUE Jean Marc (médecin)
DUROC Raoul (médecin)
CROMBEZ Vincent (infirmier)

ARTICLE 2 :

- Monsieur le Secrétaire Général, Sous-Préfet de l'arrondissement de Gap
 - Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Briançon
 - Monsieur le Directeur des Services du Cabinet
 - Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

La préfète,


Francine PRIME

137



PREFETE DES HAUTES-ALPES

N° 2011-31.10

Gap, le 31/01/2011

Liste opérationnelle "risques chimiques et biologiques" au titre de l'année 2011.

LA PREFETE DES HAUTES-ALPES
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU la loi n°96-369 du 3 Mai 1996 relative à l'organisation territoriale des Services d'Incendie et de Secours.
- VU le décret n°97-1225 du 26 Décembre 1997 relatif à l'organisation des Services d'Incendie et de Secours.
- VU la loi n° 2004-811 du 13 Août 2004 de modernisation de la sécurité civile
- VU l'arrêté ministériel du 23 mai 2006 fixant le guide national de référence relatif aux risques chimiques et biologiques.
- SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes

ARRETE

ARTICLE 1 :

La liste annuelle départementale d'aptitude opérationnelle des personnels aptes à intervenir dans le domaine des risques chimiques et biologiques est établie comme suit :

Conseiller technique (RCH 4)

Lieutenant-Colonel MOREAU Patrick
Commandant MARCEL Jean François

Chef de CMIC (RCH 3)

Commandant COLLIER Pierre
Commandant NOELL Eric
Capitaine COMBE Hugues
Capitaine FEIT Pierre Emmanuel
Capitaine JOURDAN Michel
Lieutenant BOUJOT Christophe
Lieutenant MILER Romaric

Chef d'équipe intervention (RCH 2)

Major DIOLOGENT Denis
Major WRUTNIAK Philippe
Adjudant-chef GARNIER Thierry
Adjudant-chef VENTRE Pascal

... / ...

Adjudant GILI-TOS Yann
Adjudant MEYER Guy
Sergent-chef VIGNEAU Laurent
Sergent JUND Fabrice
Sergent SIBILLE Philippe
Caporal-chef COMBA Frédéric
Caporal-chef PLAZANET Nicolas
Caporal-chef QUESADA Catherine
Caporal CHAMBERT Astrid

Chef d'équipe reconnaissance (RCH 1)

Lieutenant BOURILLON Gilles
Lieutenant GIRAUD Marc
Adjudant-chef JAMES Grégory
Adjudant-chef POSTAIRE Jean Christian
Adjudant BAYARD Hervé
Adjudant BONNENFANT Jean Marc
Adjudant THEODAS Philippe
Sergent-chef BOREL Philippe
Sergent-chef COINTE Daniel
Sergent-chef DEGASPERI Jean Karol
Sergent-chef DELAVOET Thierry
Sergent-chef FACCIA Thierry
Sergent-chef LUBIN Jean-Pierre
Sergent AUBIN Benoît
Sergent BLANCHARD Laurent
Sergent MARTINEZ Yannick
Caporal-chef CHAINE Xavier
Caporal-chef CORDOVADO Thierry
Caporal-chef EYMARD Laurent
Caporal-chef GUICHARD Sylvain
Caporal-chef QUILLLOT Pascal
Caporal-chef TIREAU Patrick
Caporal LACASA David
Caporal SYLVESTRE Gaël

Equipier intervention (RCH 1)

Sapeur BOUILLE Julien

ARTICLE 2 :

- Monsieur le Secrétaire Général, Sous-Préfet de l'arrondissement de Gap
 - Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Briançon
 - Monsieur le Directeur des Services du Cabinet
 - Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs

La préfète,

Francine PRIME

139



PREFETE DES HAUTES-ALPES

N° 2011-31.11

Gap, le 31/01/2011

Liste opérationnelle du "Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux"
au titre de l'année 2011.

LA PREFETE DES HAUTES-ALPES
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU la loi n°96-369 du 3 Mai 1996 relative à l'organisation territoriale des Services d'Incendie et de Secours.
- VU le décret n°97-1225 du 26 Décembre 1997 relatif à l'organisation des Services d'Incendie et de Secours.
- VU l'arrêté ministériel du 18 août 1999 fixant le guide national de référence relatif au Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux.
- VU l'arrêté ministériel du 30 Avril 2001 fixant le guide national de référence relatif aux secours en canyon
- VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile
- SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes

ARRETE

ARTICLE 1 :

La liste annuelle départementale d'aptitude opérationnelle des personnels aptes à intervenir dans le domaine du secours en milieu périlleux est établie comme suit :

Section Sud

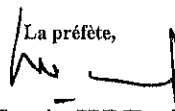
DILOGENT Denis (conseiller technique départemental, *options canyon et neige*)
BARIDON Frédéric (chef d'unité, *options canyon et neige*)
GARNIER Thierry (chef d'unité, *options canyon et neige*)
HOSTE Xavier (chef d'unité, *options canyon et neige*)
JOUAN Christophe (sauveteur, *options canyon et neige*)
CHAMBERT Astrid (sauveteur, *option neige*)
JUND Fabrice (sauveteur, *option neige*)
CHENE Lionel (sauveteur, *option neige*)
MARTINEZ Yannick (sauveteur, *option neige*)
PLAZANET Nicolas (sauveteur, *option neige*)
MEFFRE Sébastien (sauveteur, *option neige*)
GERBY Lucas (sauveteur)
GALERA Coralie (sauveteur, infirmière)

Section Nord

PORTIGLIATTI Luc (conseiller technique, *options canyon, neige et spéléo*)
PICCA Serge (chef d'unité, *options canyon et neige*)
GIRAUD Pascal (chef d'unité, *option neige*)
BONSIGNORE Jean-Charles (chef d'unité, *option neige*)
PETTINICOLAS Thierry (sauveteur, *options canyon et neige*)
LEROY David (sauveteur, *options canyon et neige*)
SIBILLE Philippe (sauveteur, *options canyon et neige*)
COMBAL Thierry (sauveteur, *option neige*)
MAUREL Fabrice (sauveteur, *option neige*)
BLANCHARD Laurent (sauveteur, *option canyon*)
PERRIER Ulysse (sauveteur, *option neige*)
COURTIN Stéphane (sauveteur, *option neige*)
DUROC Raoul (médecin, *options canyon et spéléo*)
CROMBEZ Vincent (infirmier, *options canyon et neige*)

ARTICLE 2 :

- Monsieur le Secrétaire Général, Sous-Préfet de l'arrondissement de Gap
 - Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Briançon
 - Monsieur le Directeur des Services du Cabinet
 - Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs

La préfète,

Francine PRIME

140

... / ...

141



PREFETE DES HAUTES-ALPES

N° 2011-21-12

Gap, le 31/01/2011

Liste d'aptitude "prévention" au titre de l'année 2011.

LA PREFETE DES HAUTES-ALPES
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU la loi n°96-369 du 3 Mai 1996 relative à l'organisation territoriale des Services d'Incendie et de Secours.
- VU le décret n°97-1225 du 26 Décembre 1997 relatif à l'organisation des Services d'Incendie et de Secours.
- VU la loi n° 2004-811 du 13 Août 2004 de modernisation de la sécurité civile
- VU l'arrêté ministériel du 25 janvier 2006 fixant le guide national de référence relatif à la prévention.
- SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes

ARRETE

ARTICLE 1 :

La liste annuelle départementale d'aptitude des personnels aptes à exercer dans le domaine de la prévention contre les risques d'incendie et de panique est établie comme suit :

Responsable départemental (PRV 3)
Lieutenant-Colonel MOREAU Patrick

Préventionnistes (PRV 2)
Capitaine COMBE Hugues (chef du service prévention)
Commandant MARCEL Jean François
Commandant NOELL Eric
Lieutenant BOURILLON Gilles
Lieutenant CLAIS Guillaume
Major ROUIT Gérald

ARTICLE 2 :

- Monsieur le Secrétaire Général, Sous-Préfet de l'arrondissement de Gap
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Briançon
- Monsieur le Directeur des Services du Cabinet
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs.

La préfète,

Francine PRIME

142

Statuts et Management

Arrêté Conjoint du *M février 2011*

N° *2011.12-1*

OBJET : Renouvellement d'engagement quinquennal de Monsieur Paul ESCALON, Médecin-capitaine de sapeur-pompier volontaire

LA PREFETE DES HAUTES-ALPES
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 modifiée, relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers ;
- VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 modifiée, relative à la modernisation de la sécurité civile ;
- VU le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié, relatif aux sapeurs-pompiers volontaires et notamment l'article 8 ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 23 janvier 1990 modifié, portant création du Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Hautes-Alpes à compter du 1^{er} janvier 1990 ;
- VU la délibération du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes en date du 22 mars 2010, relative à la perception de vacations par les sapeurs-pompiers volontaires dans le cadre des gardes et des actions de formation ;
- VU l'avis du Comité Consultatif Départemental des sapeurs-pompiers volontaires du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes en date du 15 juin 2010 ;
- SUR la proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

ARRETEMENT

ARTICLE 1 : L'engagement de Monsieur Paul ESCALON, Médecin-capitaine de sapeur-pompier volontaire au Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Hautes-Alpes, Centre d'Incendie et de Secours de Saint-Jean Saint-Nicolas est renouvelé à compter du 24 février 2011 jusqu'au 23 février 2016.

ARTICLE 2 : Conformément à l'article R 102 du Code des Tribunaux Administratifs et des Cours Administratives d'Appel, le Tribunal Administratif de Marseille peut-être saisi par voie de recours formée contre la présente décision dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental
d'Incendie et de Secours

La Préfète

Raymond MARGINE

Francine PRIME

143

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES HAUTES-ALPES

Service Statuts et Management

Arrêté Conjoint du

*22 Juin 2011*N° *2011-53-2***OBJET :****Recrutement de Madame Sylvie STAGNARO en qualité de sapeur-pompier volontaire expert au Corps Départemental des Hautes-Alpes****LA PREFET DES HAUTES-ALPES**Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 modifiée, relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers;
- VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 modifiée, relative à la modernisation de la sécurité civile ;
- VU le décret n°99-1039 du 10 décembre 1999 modifié, relatif aux sapeurs-pompiers volontaires, et notamment l'article 66 ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 23 janvier 1990 modifié, portant création du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers des Hautes-Alpes à compter du 1^{er} janvier 1990 ;
- VU l'avis favorable de Monsieur le Médecin-Chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes ;
- VU l'avis du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes en date du 24 novembre 2010 ;
- SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

ARRENTENT

ARTICLE 1 : Madame Sylvie STAGNARO est engagé en qualité de sapeur-pompier volontaire expert en diététique au Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Hautes-Alpes, Centre d'Incendie et de Secours de Val-des-Près, à compter du 1^{er} janvier 2011.

ARTICLE 2 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le Président du Conseil d'Administration
Du Service Départemental d'Incendie*signé*

Raymond MARIGNE

La Préfète

signé

Francine PRIME

144

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES HAUTES-ALPES

Service Statuts et Management

Arrêté Conjoint du

*22 Juin 2011*N° *2011-52-3***OBJET :****Recrutement de Monsieur Angel LARA en qualité de sapeur-pompier volontaire expert au Corps Départemental des Hautes-Alpes****LA PREFETE DES HAUTES-ALPES**Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 modifiée, relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers;
- VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 modifiée, relative à la modernisation de la sécurité civile ;
- VU le décret n°99-1039 du 10 décembre 1999 modifié, relatif aux sapeurs-pompiers volontaires, et notamment l'article 66 ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 23 janvier 1990 modifié, portant création du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers des Hautes-Alpes à compter du 1^{er} janvier 1990 ;
- VU l'avis favorable de Monsieur le Médecin-Chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes ;
- VU l'avis du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes en date du 15 juin 2010 ;
- SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

ARRENTENT

ARTICLE 1 : Monsieur Angel LARA est engagé en qualité de sapeur-pompier volontaire expert en pédagogie au Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Hautes-Alpes, Centre d'Incendie et de Secours du SSSM-DIRECTION, à compter du 1^{er} janvier 2011.

ARTICLE 2 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le Président du Conseil d'Administration
Du Service Départemental d'Incendie*signé*

Raymond MARIGNE

La Préfète

signé

Francine PRIME

145

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES HAUTES-ALPES

Statuts et Management

Arrêté Conjoint du

22 février 2011.

N° *2011-53-4.*

OBJET : Nomination de Monsieur Pierre GAUTHIER, Lieutenant de sapeur-pompier volontaire, en qualité de Chef de Centre du CIS Valgaudemard

LA PREFETE DES HAUTES-ALPES

Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du Service départemental d'Incendie et de secours des Hautes-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 modifiée, relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers ;
- VU la loi n°2004-811 du 13 août 2004 modifiée, relative à la modernisation de la sécurité civile ;
- VU le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié, relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 23 janvier 1990 modifié, portant création du Corps Départemental des Sapeurs-Pompier des Hautes-Alpes à compter du 1^{er} janvier 1990 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2011-32-5 du 1^{er} février 2011 relatif à la cessation de fonction du Chef de Centre du Centre d'Incendie et de Secours du Valgaudemard exercée par le Capitaine Gérard FEUTRIER ;
- SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

ARRESENT

ARTICLE 1 : Monsieur Pierre GAUTHIER, Lieutenant de sapeur-pompier volontaire au Corps Départemental des sapeurs-pompier des Hautes-Alpes, est nommé Chef de Centre du Centre d'Incendie et de Secours du Valgaudemard, à compter du 18 février 2011.

ARTICLE 2 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le Président du Conseil d'Administration

Signature

Raymond MARIGNE

La Préfète

Signature

Francine PRIME